

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X



LE MESSAGER DE



SAINTE ANNE

DE LA

POINTE AU PERE
RIMOUSKI

AVANTAGES.

Tous ceux qui s'abonnent au *Messager de Sainte-Anne* ont part à deux messes par semaine, qui sont dites à leur intention. Il se dit, de plus, une messe par mois pour tous les défunts que les abonnés ont l'intention de recommander. Pour avoir part à ces avantages, il faut avoir payé l'abonnement d'avance.

LE MESSAGER DE SAINTE ANNE paraît à la fin de chaque mois, par livraison de 24 pages, in-8, formant à la fin de l'année un beau volume de plus de deux cents pages.

Prix d'abonnement : 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis, 2 fr. 50 pour la France et les autres pays de l'Union postale.

L'abonnement part du 1er de chaque mois, et se paie d'avance.

A NOS ZÉLATEURS.

Une remise de 5 centins par numéro est accordée à toute personne qui distribue 10 exemplaires jusqu'à 50 exclusivement; une remise de 10 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 50 exemplaires jusqu'à 100; et une remise de 15 cts. par numéro est accordée à celle qui distribue 100 exemplaires et au-delà, pourvu que les exemplaires soient expédiés sous une seule enveloppe et à une seule adresse.

Toute demande d'abonnement et toute communication concernant la rédaction doivent être adressées au RÉV. M. R. P. SYLVAIN, Séminaire de Rimouski, comté de Rimouski, P. Q., Canada.

LE MESSAGER

DE

SAINTE ANNE

BULLETIN MENSUEL DU PÈLERINAGE DE

SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE

PROPRIÉTAIRE..... M. l'abbé R. PH. SYLVAIN

SOMMAIRE.—Un grand serviteur de sainte Anne : Mgr de Laval déclaré Vénérable, 121.—Changements ecclésiastiques du diocèse de Rimouski pour l'année 1890, 132.—Abjuration, 132.—Bénédiction d'un chemin de croix à Cacouna, 133.—Retraites, 134.—Actions de grâces, 135.—Recommandations, 140.

UN GRAND SERVITEUR DE SAINTE ANNE.

MONSIEUR DE LAVAL DÉCLARÉ VÉNÉRABLE.

Nous ne croyons pas pouvoir annoncer plus convenablement à nos lecteurs l'heureuse nouvelle de l'introduction de la cause de canonisation de Mgr de Laval, premier évêque de Québec, qu'en publiant le mandement de Son Em. le Cardinal Taschereau, archevêque de Québec, portant à la connaissance des fidèles de son diocèse le décret de la Sacrée Congrégation des Rites sur la *Cause*

de Béatification et de canonisation du vénérable serviteur de Dieu, François de Montmorency-Laval premier évêque de Québec.

MANDEMENT

ELZEAR ALEXANDRE TASCHEREAU, Cardinal Prêtre de la Sainte-Eglise Romaine du titre de Sainte Marie de la victoire par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec.

Au clergé Séculier et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec Salut et Bénédiction en notre Seigneur.

Nos Très Chers Frères.

Nous venons vous annoncer une nouvelle qui remplira vos âmes de la plus vive allégresse et vos cœurs des sentiments de la plus douce et la plus entière confiance : la cause de la béatification et canonisation de Mgr François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec, vient d'être introduite en cour de Rome ; c'est-à-dire, qu'à la suite d'un procès épiscopal, fait avec grand soin, sur la réputation de sainteté laissée par ce grand évêque, fondateur de notre église ; à la suite de l'étude approfondie de ce volumineux travail par les membres de la Sacrée-Congrégation des Rites ; des nombreuses lettres postulatrices adressées au Saint-Siège par l'élite de notre société ecclésiastique et civile ; des plaidoyers habiles de l'avocat de cette cause, Monsieur J. B. Minetti, et les instances du zélé postulateur, Monsieur l'abbé F.-X. Cazenave, les éminentissimes cardinaux ont émis l'opinion qu'il impor-

tait à la gloire de Dieu et à l'honneur de l'Eglise d'étudier la vie, les œuvres et les vertus de ce grand serviteur de Dieu, de cet apôtre héroïque qui a donné au Canada le spectacle des grandes vertus et des mérites qui ont distingué les plus saints prélats que l'Eglise honore.

Cette décision de la Congrégation des Rites a été rendue le 23 août de la présente année ; et le 24 septembre dernier le Saint-Père l'a ratifiée et a ordonné qu'on émit le décret de l'introduction de la cause de Mgr de Laval, honorant ainsi ce grand évêque et serviteur de Dieu du titre de Vénéralle.

Vous comprenez, Nos Très Chers Frères, l'importance de cette première démarche de Sa Sainteté et la confiance dont elle doit nous remplir, de voir un jour le fondateur de notre église honoré d'une manière éclatante par la Sainte Eglise. O Vénéralle Mgr de Laval, vous avez laissé à vos successeurs l'exemple de toutes les vertus qui distinguent les saints : vous avez eu la charité d'un Vincent de Paul pour les pauvres enfants des bois, le zèle d'un Tharibe pour l'organisation et le développement du vaste territoire qui formait alors votre diocèse ; la miséricorde d'un Thomas de Villeneuve envers les pauvres, et dans un siècle où l'Eglise de notre patrie tendait à s'éloigner du centre de la catholicité, vous avez eu pour Rome ce respect, cette filiale obéissance et cet amour qui distinguait saint-Charles Borromée dans l'administration de son église de Milan ! Héritier de la charge de votre église et du trône que vous avez si grandement illustré, qui pourra dire le bonheur que nous éprouvons de vous proclamer Vénéralle, en face de toute l'Eglise canadienne au nom du Saint-Siège !

Avant tout, dit l'apôtre Saint Paul, "*honneur à qui*

l'honneur est dû ; cui honorem honorem." (a) La justice en effet, veut que tout ce qui porte le sceau de la grandeur et la perfection, obtienne le tribut du respect, de l'admiration et de la louange ; et quand cette grandeur, cette perfection, empreintes d'un caractère surnaturel, s'élèvent jusqu'au degré de sainteté héroïque, alors l'hommage, lorsque l'Église le permet, prend les proportions d'un culte. Quelle vie mérite plus ce tribut que celle de Mgr de Laval ? Issu d'une famille des plus grandes de France, doué des plus belles qualités de l'esprit et du cœur, héritier d'un grand nom, à la tête d'une fortune enviable, le monde n'a pas dû manquer de lui prodiguer ses caresses et de faire briller à ses yeux l'éclat d'un avenir éblouissant.

Plus forte que la voix du monde, celle de Dieu parle de bonne heure et plus efficacement à son cœur. Il conçut dès lors le fervent et sincère désir de se consacrer à Dieu. Comme Saint-Laurent Justinien au moment d'entrer dans l'état ecclésiastique, il vit d'un côté ses parents qui lui étaient chers, des amis qu'il aimait, les richesses et les plaisirs du monde ; de l'autre, la croix du Sauveur, la pauvreté, l'exil, les privations et les épreuves de toutes sortes. Ét debout devant la croix de son Dieu, il se dit à lui-même : c'est maintenant, ô mon âme, qu'il te faut choisir entre Dieu et le monde. Auras-tu le courage d'embrasser la croix et de tout sacrifier pour le Seigneur ton Dieu ? Oui, répondit-il ; puis, se tournant vers la croix : O croix, ajouta-t-il, tu seras mon unique trésor et mon unique partage pour toujours ! Dans cet acte d'abnégation s'est trouvé le germe de toute la perfection qui a brillé dans la vie de l'illustre et vénérable Mgr de Laval.

(a) Rom. XIII, 7.

Les études particulières que nous avons faites de sa vie, dans les archives de notre Séminaire, et surtout la lecture attentive de l'estimable ouvrage "*Vie de Mgr de Laval*" que vient de publier un prêtre de notre diocèse, Nous ont dévoilé les hautes vertus de sa jeunesse et la perfection qui signalait déjà les premières années de son sacerdoce. Quoi de plus beau, de plus touchant que sa vocation à devenir l'apôtre de la Nouvelle France ! En lisant les belles pages qui nous racontent son élection comme vicaire apostolique de ce nouveau pays, Nous sommes rappelés la vocation d'Abraham. Comme le père des croyants, il a dû sortir de son pays et de sa parenté ; il lui a fallu quitter la maison de ses pères et venir en une terre étrangère que Dieu lui montrait. Pour récompenser tant de sacrifices faits si généreusement, Dieu a fécondé son œuvre ; il a fait sortir de lui un grand peuple qui aujourd'hui par sa foi, sa religion, sa piété, attire les regards de toute l'Eglise. Au delà de quatre-vingts diocèses ont été formés du patrimoine qu'il reçut en partage, et partout l'Eglise catholique y est vénérée et respectée. Oui, vraiment, Dieu a béni et fécondé son œuvre et voilà maintenant que l'Eglise s'apprête à rendre son nom célèbre parmi les nations, et *magnificabo nomen tuum* (1). Si, comme autrefois les apôtres, il a pu dire souvent au Divin Maître : *Reliquimus omnia et secuti sumus te, quid erit nobis : J'ai tout laissé pour vous, ô mon Dieu, que me me donnerez-vous en retour* (2) : comme eux aussi il entendra, nous en avons la douce confiance, la parole consolante de Jésus-Christ : *Vous qui avez tout quitté pour moi, je vous placerai sur les trônes* (3). En effet voilà le

1. Gen. XII. 2

2. Matt. XIX. 27.

3. Ibid 28.

premier degré de ce trône déjà élevé par l'Eglise qui se prépare à ses mérites, à reconnaître ses insignes vertus ! Quelle ne doit pas être notre joie, Nos Très Chers Frères, et les transports de notre allégresse ! Avec quelle confiance et quelle instance à la fois devons-nous demander à Dieu de glorifier sur cette terre son grand serviteur, afin qu'il manifeste ainsi une fois de plus combien il est admirable dans ses saints. Sans doute il est strictement défendu d'honorer d'un culte public des saints personnages que l'Eglise n'a pas encore canonisés ; mais ce qui nous est permis, c'est d'avoir confiance en ce grand serviteur de Dieu, Mgr de Laval, et de lui témoigner cette confiance en le priant, en notre particulier, de nous obtenir les grâces dont nous avons tant besoin, et de manifester ainsi sa puissante intercession auprès de Dieu.

Notre confiance se trouve aujourd'hui appuyée non seulement sur la renommée de sainteté qu'il a laissée, mais aussi sur la démarche très grave que vient de faire la Saint-Siège ; démarche qui nous permet d'espérer que le Canada comptera un jour son premier évêque parmi ceux que l'Eglise honore, vénère et propose comme modèles à tous les pasteurs de l'univers catholique. Tous tant que nous sommes, efforçons-nous de répandre autour de nous la confiance en l'illustre et vénérable Mgr de Laval, demandons lui des faveurs, et prions Dieu de glorifier au plus tôt, sur cette terre, son fidèle serviteur. Les faveurs signalées que nous obtiendrons, avanceront puissamment la cause de sa béatification, et vous ne devrez pas manquer d'en informer les autorités ecclésiastiques qui tiendront sur ces faits l'enquête canonique prescrite par l'Eglise.

Vous le comprenez facilement, Nos Très Chers

Fiers, pour arriver au but que nous nous proposons, il il faudra encourir les frais nécessités par le travail des chancelleries romaines. Or, ce travail un des plus importants et des plus consciencieux que l'Eglise ait à faire, emploie plusieurs ecclésiastiques et laïques distingués par leur science et leur vie à l'accomplissement de ce devoir et qui aussi ont droit d'en attendre leur subsistance. Déjà, le Séminaire de Québec, qui nous seconde toujours si généreusement dans les œuvres de notre administration épiscopale, a dépensé un fort montant pour rencontrer les dépenses nécessaires, encourues jusqu'ici pour conduire la cause de béatification du Vénérable Mgr de Laval au point où elle est présentement. Il nous reste encore un travail long et dispendieux à faire et nous avons confiance en votre générosité, dont nous avons tant de fois éprouvé les effets, pour nous aider à promouvoir une cause qui doit nous être chère. Nous comptons que tous les fidèles de ce diocèse et même du pays entier tiendront à prendre part, par leurs aumônes, aux travaux qui sont nécessaire pour faire reconnaître d'une manière officielle par l'Eglise, la sainteté de la vie du premier évêque de Québec. A cet effet nous avons résolu d'ordonner une quête dans toutes les églises de ce diocèse pour couvrir les dépenses encourues dans cette cause de béatification qui intéresse au plus haut point l'honneur et la gloire de l'Eglise canadienne tout entière.

Cette quête se fera le premier dimanche après la lecture de ce mandement et nous sommes assurés que MM. les curés la recommanderont chaleureusement à leurs fidèles.

A la suite de la messe de ce dimanche on chantera le *Te Deum*.

O bienheureuse et Sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph qui avez été l'objet d'une si tendre dévotion de la part du Vénérable Mgr de Laval, vous qu'il a constitué la protectrice de son Séminaire et de toutes les familles de son diocèse, c'est à votre puissante sollicitude que nous confions le succès de la cause de sa béatification, afin qu'il nous soit permis un jour d'honorer celui qui a si puissamment contribué à répandre votre culte et à faire imiter vos vertus.

Sous le présent mandement ainsi que la traduction du décret de l'introduction de la cause, lu et publié au prône de toutes les églises ou chapelles paroissiales et autres où se font les offices publics et en chapitre dans les communautés, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le six novembre, mil huit cent quatre vingt-dix.

E.-A. CARD. TASCHEREAU,

Arch. de Québec.

Par son Eminence.

B.-PH. GARNEAU, Ptre.

Secrétaire.

(Traduction)

DÉCRET

QUÉBEC

*Cause de béatification et de canonisation du vénérable
serviteur de Dieu*

FRANÇOIS DE MONTMORENCY LAVAL

Premier évêque de Québec

SUR LA QUESTION

*S'il faut signer la commission d'Introduction de la
cause dans le cas présent et à l'effet dont il s'agit ?*

Issu d'une illustre famille du diocèse de Chartres, François de Montmorency-Laval, cédant à l'ardent amour dont il brûlait pour les âmes, après avoir renoncé aux avantages et aux plaisirs que lui offrait sa patrie, entreprit un long voyage par de là les mers, et se rendit dans l'Amérique Septentrionale pour y répandre les lumières de l'Évangile, et rendre aux habitants de ces contrées, depuis longtemps captifs sous l'empire des ténèbres, la liberté des enfants de Dieu. Dans l'accomplissement de cette mission, que l'autorité légitime lui avait confiée, à quels travaux ne se livrait-il pas, quels dangers ne dût-il pas affronter, et cela pendant cinquante années consécutives de sa vie ! Après avoir converti à la foi chrétienne les peuplades de ce pays, qu'on appelle la Nouvelle-France, il eut le bonheur de jeter les fondements de l'Église canadienne, et ce fut lui, aussi, que le Saint-Siège, reconnaissant ses mérites, désigna pour en être le premier évêque. Riche de toutes les grâces dont le ciel l'avait

comblé, il rendit le dernier soupir en l'année 1708, âgé de plus de quatre-vingts ans, et laissant après lui la réputation d'un grand saint.

Cette réputation de sainteté, appuyée, dans la suite, de prodiges que l'on disait accomplis par Dieu, grâce à son intercession, bien loin de s'éclipser, s'est conservée dans tout son éclat jusqu'aux temps actuels. Aussi l'Autorité Ordinaire du lieu crut enfin le temps venu de procéder à un examen touchant la sainteté, la vie et les vertus et les miracles de Mgr de Laval. Cet examen terminé, on le soumit à la Sacrée Congrégation des Rites, et Notre Saint Père le Pape Léon XIII voulut bien permettre qu'on agitât, dans la Congrégation Ordinaire des Rites Sacrés, sans l'intervention et le vote des Consultants, la question de la signature de la commission pour l'introduction de la cause du dit serviteur de Dieu, bien que les dix années à partir du jour de la présentation du procès d'information devant la congrégation ne fussent pas encore expirées, et qu'on n'eût pas encore examiné les écrits du serviteur de Dieu.

En conséquence et sur les instances du R. P. François-Xavier Cazenave, procureur-général du séminaire des Missions Etrangères à Paris, et Postulateur dans cette cause, l'Em. et Rme. Seigneur Cardinal Lucide Maria Parocchi, évêque d'Albano, considérant les lettres postulatrices de plusieurs Vénérables Prélats, et d'un grand nombre d'autres personnages marquant tant dans l'ordre civil que dans l'ordre ecclésiastique, proposa, dans une assemblée ordinaire de la Sacrée-Congrégation des Rites, tenue au Vatican le jour mentionné plus bas, la discussion de la question suivante, savoir : *Faut-il signer la Commission d'introduction de la cause dans le cas présent, à l'effet dont il s'agit ?*

Et la même Sacrée-Congrégation ayant bien pesé, après avoir entendu et lu les remarques du R. P. D. Augustin Caprara, Promoteur de la Sainte Foi, crut devoir répondre : *Affirmativement, ou il faut signer la Commission, si c'est le bon plaisir du Saint Père.* Vingt-troisième jour d'août 1890.

Sur quoi, le soussigné, Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation, ayant fait rapport à Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII, Sa Sainteté, le 24 septembre de la même année, ratifia et confirma la décision de la Sacrée Congrégation, et signa de sa propre main la Commission de l'Instruction de la cause du Vénérable serviteur de Dieu, François de Montmorency-Laval.

L. † S.

C. CARD. ALOISI-MASELLA,

Préfet, S. C. R.

VINCENT NUSSI,

Secrétaire, S. C. R.

**Changements ecclésiastiques du diocèse de
Rimouski pour l'année 1890.**

M. F. X. Dumais de la cure de St François-Xavier au vicariat de l'Île Verte.

M. Joseph Dubé de la cure de St Moïse à celle du Mont Louis.

M. Ph. C. Côté de la cure de St Benoit-Labre à celle de St Charles de Caplan.

M. P. C. Saindon, de la cure de St Maxime du Mont-Louis à celle de St Norbert du Cap-Chat.

M. A. P. Bérubé de la cure de Cascapédiac à celle de St François-Xavier et de St Hubert.

M. Octave Drapeau de la cure de St Charles de Caplan à celle de St Jean l'Évangéliste.

M. Léon Dauteuil de la cure du Cap Chat à celle de St Benoit-Labre.

M. F. Gauthier de la mission de St Edouard des Méchins à la cure de St Albert de Gaspé.

M. P. Beaulieu du vicariat de St-Octave de Métis à la cure de St Godefroi.

M. G. Gagnon du vicariat de Matane à la mission de St Luc.

M. Th. Smith de la cure de St Godefroi à la mission de Ste Anne de Ristigouche.

M. C. W. Cullen à la cure de Cascapédiac.

M. P. Fortier à la mission des Méchins.

M. Pierre Chouinard du vicariat de l'Île Verte à la cure de St-Moïse.

M. J. Eugène Pelletier du vicariat de la Grande Rivière à la cure de St Joseph de l'Anse aux Griffons.

M. Ulfranc St Laurent est nommé assistant-secrétaire de l'évêché.

Mgr Chs Guay, protonotaire apostolique *ad instar*, se retire du ministère.

M. David Lebel, junior, vicaire de Carleton, a obtenu un congé de huit mois pour rétablir sa santé.

ABJURATION.

Le 16 du mois d'octobre dernier, Frédéric McElroy jeune matelot, âgé de seize ans, fils de Samuel McElroy et de Marguerite Clayton, demeurant dans le comté

d'Armagh, en Irlande, a fait abjuration dans la chapelle des Sœurs de la Charité de Rimouski, en présence de MM. J. O. Simard, curé de la cathédrale, J. Pelletier, vicaire, et Philéas Fortier, des Sœurs de la Charité et de leurs élèves. M. Lamontagne, chapelain du couvent, a reçu l'abjuration du nouveau converti. Puis M. Simard lui a administré le baptême sous condition. Le parrain a été M. le docteur Gauvreau, de Rimouski, et la marraine Mlle Marie Caroline Gauvreau, sa sœur.

Le 18 du même mois, ce jeune matelot a fait sa première communion et a été confirmé par Sa Grandeur Mgr Blais, coadjuteur de Rimouski. Entré à l'Hospice des Sœurs de la Charité pour se faire soigner un bras qu'il s'était démis à bord de son vaisseau, ce jeune homme a trouvé le chemin de la vérité avec celui de la santé. Puisse-t-il persévérer dans ses bonnes dispositions !

Bénédiction d'un chemin de croix a Cacouna.

Dimanche le neuf de ce mois, la paroisse de Cacouna a été témoin d'une cérémonie bien imposante. Sa Grandeur Mgr Blais, évêque de Germanipolis et Coadjuteur de Rimouski, a bien voulu se rendre à l'invitation de M. Bolduc, curé de Cacouna et chanoine honoraire, de présider à la bénédiction d'un nouveau chemin de croix dont il vient de faire l'acquisition pour son église.

Monseigneur a chanté la messe pontificalement ; M. le chanoine Langis, curé de l'Île Verte, a fait prêtre-assistant, et MM. R. Ph. Sylvain, supérieur du Séminaire, et Joseph Martin, curé de St-Hilaire de Madawaska, ont fait diacre et sous-diacre ; M. L. A. Lamontagne, chapelain

des Sœurs de la Charité de Rimouski, et M. H. Langlais, diacre, du Grand Séminaire de Rimouki, ont fait cérémoniaux.

Dans l'après midi, à 3 heures, a eu lieu la bénédiction solennelle des croix et des tableaux du chemin de la croix. Mgr Blais a fait lui-même cette bénédiction, qui a été précédée d'un éloquent sermon par le R. P. Fiévez C. SS. R. Les prières du chemin de la croix ont été suivies du salut du Saint-Sacrement. L'illumination de l'autel et du chœur était remarquablement belle. Ce chemin d'une grande valeur, a été donné par les paroissiens.

Le lendemain a eu lieu la clôture de la retraite dirigée par les RR. PP. Fiévez et Grégoire, Rédemptoristes, de St-Anne de Beaupré. La grand'messe a été chantée par M. le chanoine L. Rouleau ; le R. P. Fiévez a fait le sermon de clôture.

Le salut du Saint-Sacrement et le chant du *Tu Deum* ont couronnés ces belles fêtes dont le souvenir se perpétue de génération en génération. On en parle longtemps dans les familles, et on bénit le Seigneur qui a donné à son Eglise des moyens si puissants pour toucher le cœur de ses enfants et pour éclairer leur esprit.

Les paroissiens de Cacouna sauront, nous en sommes sûr, reconnaître le zèle de leur digne curé et profiter des précieux enseignements que leur ont donné les fils de Saint-Alphonse.

RETRAITES

Les RR. PP. Sternon et Barolet, C. SS. R., ont prêché une retraite de huit jours à St-Jean-de-Dieu, au commencement de ce mois. Ces deux missionnaires sont descendus

dans la Baie des Chaleurs prêcher des renouvellements dans la plupart des paroisses de cette partie du diocèse.

Les RR. PP. Fiévez et Grégoire, C. SS. R. ont aussi prêché une grande retraite aux Trois-Pistoles, après celle de Cacouna.

ACTIONS DE GRACES

MATANE : Mille fois merci à la bonne sainte Anne pour deux faveurs obtenues par son intercession. *Une Abonnée.* — ASSOMPTION DE N.-D. : Guérison obtenue. *M. A. R.* — ST-FABIEN : Un coup de hache sur la jambe m'a empêché de travailler pendant assez longtemps ; j'ai craint même de rester infirme. Des prières à sainte Anne et une grand'messe en son honneur m'ont obtenu une guérison parfaite. *B. Rioux.* — ST-SIMON : Mille remerciements à la bienheureuse Vierge Marie et à sa sainte mère pour le succès d'un examen et pour plusieurs autres faveurs extraordinaires que j'ai obtenues après avoir promis de les faire inscrire dans le *Messenger*. *Une abonnée.* — Après avoir promis de m'abonner au *Messenger*, je m'empresse de remercier sainte Anne d'une grande faveur que je dois à son intercession. *Mme C. G.* — C'est avec bonheur que je viens accomplir la promesse de remercier sainte Anne d'une grande faveur obtenue par sa puissante intercession. *Un prêtre abonné.* — STE-FÉLICITÉ : Je dois à notre grande Thaumaturge la guérison d'un violent mal de gorge, qui me faisait souffrir depuis quinze jours. Mon petit garçon, qui était paralysé, et un autre membre de ma famille ont été guéris par l'intercession de notre glorieuse patronne. *Mme G. R.*

SALEM, MASS. : Après trois semaines de maladie grave, j'ai recouvré la santé à la grande surprise du médecin qui m'avait condamnée, j'invite tous les abonnés du *Messenger* à s'unir à moi pour remercier sainte Anne de ce bienfait. *Mme Modeste Bernier*. — TROIS-PISTOLES : Mon mari et moi nous offrons à notre puissante patronne nos plus vives actions de grâces pour notre guérison et pour plusieurs autres faveurs. *Marie Boucher épouse d'Alphonse Rioux*. — ST FABIEN : Au mois de janvier dernier, ma mère, ma sœur et moi, nous étions malades en même temps. Ma sœur était mourante. Pour obtenir sa guérison je promis à sainte Anne plusieurs neuvaines et une messe en son honneur. Aussitôt ma sœur a pris du mieux ; ma mère et moi nous sommes aussi rétablies promptement. Que notre bonne mère soit mille fois bénie de cette insigne faveur ! *Valentine Dastous*. — ST CHARLES DE CAPLAN : Il y a quelque temps, je fus attequée d'une maladie que les médecins déclarèrent incurable. Ne comptant sur aucun secours humain, je m'adressai à sainte Anne et je lui promis de faire publier ma guérison, si je l'obtenais, je m'acquitte aujourd'hui de ma promesse avec la plus vive reconnaissance. *Mme N. U.* — FALL-RIVER : Je dois à sainte Anne la guérison d'une maladie incurable et deux autres faveurs. Je prie les abonnés de s'unir à moi pour remercier dignement cette grande sainte de ces faveurs signalées. *C. Delaney*.

ST-GEORGES DE MALBAIE : Une de mes petites filles était souffrante depuis sa naissance, deux longues années, en dépit de tous les soins. J'ai alors fait une neuvaine à sainte Anne avec promesse de faire publier mon témoignage dans le *Messenger*. La neuvaine terminée, l'enfant était radicalement guérie. Amour et reconnaissance à

notre bonne mère ? *Mme Felix Cussivi.*—ST-FRANÇOIS DE MADAWASKA : Une grande faveur obtenue par l'intercession de sainte Anne. *Une abonnee.*—STE-FLAVIE : Je dois une vive reconnaissance à sainte Anne pour plusieurs grâces particulières qu'elle m'a obtenues. Je sollicite de sa bonté une autre grande faveur. *Mme Lucien Gaulbreau.*—STE-ANGÈLE : Une mère nous écrit que sa petite fille a été guérie de maux d'yeux et d'oreilles après avoir fait la promesse de publier cette faveur dans le *Messenger.*—CORNWALL : Guérison obtenue après avoir invoqué sainte Anne avec confiance. *S. Dumais.*—ST-OCTAVE : Par une neuvaine à notre sainte patronne, j'ai obtenu la guérison d'un mal d'yeux. *Anne Daigle épouse de Germain Levéque.*—ST-DONAT : Gloire et reconnaissance à la bonne sainte Anne pour une grande faveur obtenue par son intercession. *Mme Rose Demers.*—SALEM-MASS : Une guérison et deux autres faveurs obtenues par l'intercession de notre puissante thaumaturge. *Johnny Ross.*—RIMOUSKI : Dangereusement malade d'une inflammation de poulmons, abandonné du médecin, j'ai été parfaitement guéri à la suite de la promesse de faire un pèlerinage à l'église de Sainte-Anne. *L. Parent.*—N.-D. DU SACRÉ-CŒUR : Après avoir prié sainte Anne et après avoir fait un pèlerinage à son sanctuaire, j'ai enfin obtenu la guérison d'une maladie qui me faisait souffrir depuis près de trois mois. Mille actions de grâces à mon insigne bienfaitrice. *S. G.*—KEESEVILLE : Deux de mes petites filles ont obtenu leur guérison par l'intercession de sainte Anne. Je dois plusieurs autres faveurs à cette bonne mère. *Mme W. Graves.*—ST-ANACLET : Ma petite fille a été guérie par l'intercession de sainte Anne. *Une abonnee.*—ST-MATHIEU : Guérison d'une enfant et une grâce obtenues par l'invocation à notre glorieuse patronne. *Deux abonnés.*

—FALL-RIVER : Je ne sais comment remercier sainte Anne de toutes les grâces qu'elle m'a accordées. Je ne l'ai jamais invoquée en vain ; dernièrement encore mon garçon a obtenu par son intercession la guérison d'un mal de gorge dont il souffrait depuis son enfance. Qu'elle soit mille fois bénie de toutes ces faveurs et qu'elle continue à protéger ma famille de tous les dangers auxquels elle est exposée. *Mme Antoine Lavoie*. J'offre à sainte Anne mes plus vives actions de grâce pour la guérison de mon enfant. *Georges Tardif*.

MATANE : Je souffrais depuis douze ans d'une maladie interne qui m'obligeait de porter une ceinture d'acier, que je ne pouvais quitter que pour me coucher. Dans mon affliction, je me suis adressé à sainte Anne ; j'ai fait célébrer plusieurs messes, j'ai fait plusieurs neuvaines en son honneur et mes prières ont été exaucées. J'ai quitté ma ceinture dans le mois de juillet dernier ; depuis je travaille sans incommodité. J'ai la ferme confiance que notre sainte patronne va me continuer sa protection ; je prie les abonnés de la remercier avec moi. *E. Bouchard*.

STE LUCE : Mille fois merci à la bonne sainte Anne qui a exaucé mes humbles prières en m'obtenant, après onze mois de maladie, une complète guérison. Ma petite fille a été guérie aussi après plusieurs neuvaines faites en l'honneur de cette bonne mère et la promesse de faire publier ces deux faveurs dans le *Messager*. *Mme Bruno Gagnon, fils*. — MATANE : J'ai recouvré la santé par l'intercession de sainte Anne après lui avoir promis de faire publier ma guérison et de faire brûler une lampe pendant un mois devant la statue de notre sainte patronne. *Mme George Santerre*. — N.-D. DE LOURDES : Amour et reconnaissance à sainte Anne qui a daigné exaucer mes

prières en me rendant la santé nécessaire pour élever ma famille. Que cette puissante protectrice soit mille fois bénie de cette faveur! *Une abonnée.* — PETIT-MATANE: Sainte Anne m'a préservée d'une maladie dont je croyais être encore atteinte. Je remercie cette bonne mère de cette faveur et de plusieurs autres obtenues par son intercession. *Une amie de sainte Anne.*

STE-FÉLICITÉ: Une grâce due à sainte Anne. Mille fois merci. *B. L.* — Guérison d'une grave maladie et plusieurs autres faveurs. *M. B.* — Grâce obtenue. *M. C.* — Je remercie la mère des affligés qui exauce tous ceux qui l'invoquent avec confiance. *D. L.* — Grâce obtenue. *A. L.* — Deux grâces obtenues. *R. M.* — Grâce obtenue. *M. A. H.* — La bonne sainte Anne m'a exaucée après avoir fait une neuvaine en son honneur. Mille remerciements. *O. C.* — Deux grâces obtenues. *E. M.* — Guérison d'un mal de gorge. *A. L.* — Trois grâces obtenues. *D. Z.* — Grâce due à l'intercession de sainte Anne. *O. L.* — Je puis dire que toutes les grâces que j'ai demandées à la sainte Vierge et à la bonne sainte Anne m'ont été accordées. *Une abonnée.* — Préservée d'un accident par la protection de sainte Anne, Mille remerciements. *Une abonnée.* — CORNWALL: Après avoir promis une grand'messe en l'honneur de sainte Anne, j'ai été guéri d'un mal d'estomac qui m'empêchait de travailler. *Edmond Banville.*

RIVIÈRE-AU-RENARD: Conversion obtenue par sainte Anne, ainsi que plusieurs autres faveurs. Mille actions de grâces. *Une Abonnée.* Guérison d'une maladie grave, *Joseph Philibert.* — PETITE RIVIÈRE-AU-RENARD: Atteinte d'une maladie dangereuse qui m'a causé d'horribles souffrances, je déclare avoir été guérie par l'intercession de la bonne sainte Anne après lui avoir promis de faire pu-

blier cette faveur dans le *Messenger*. *Léila Bernatchez*.—
ST-OCTAVE: Ma petite fille malade d'un mal d'yeux depuis trois ans, incapable de se conduire dans la maison, a été parfaitement guérie par sainte Anne, à la suite de plusieurs invocations et d'un pèlerinage. *Mme Etienns Fortin*.—ST-GABRIEL: Sainte Anne a guéri mon enfant. *Mme Hubert St-Laurent*. — POINTE-AU-PERE: Par l'intercession de notre sainte patronne j'ai obtenu la guérison d'un mal d'yeux et d'un mal de jambes. *Mme Juste Langis*.

MATANE: Les révérends MM. N. Lévêque, curé de Matane et Alf. Prémont, curé de Ste Félicité, et le Frère Bidégaré, ont failli se noyer, au mois d'octobre dernier, en traversant la rivière de Ste Anne des Monts. Ils reconnaissent n'avoir échappé au danger que par la protection de notre puissante patronne.

RECOMMANDATIONS.

N. S. Père le Pape Léon XIII, le triomphe de l'Eglise, le clergé catholique, Ngr l'Evêque de Rimouski et les œuvres de son diocèse, Mgr Bossé et ses œuvres; 43 malades; un enfant de deux ans bien affligé: un autre infirme, un autre âgé de cinq ans, muet et paralysé; un enfant de dix ans d'un mauvais caractère: un homme atteint de surdité; un jeune homme absent depuis 12 ans; 15 familles pour grâces particulières; 13 personnes pour grâces particulières; une personne qui ne marche pas depuis 8 ans; un père de famille sous le coup d'une fausse accusation; 5 conversions; le succès de deux entreprises; un père de famille adonné à la boisson; 15 familles aux Etats-Unis; 10 jeunes gens absents qui ne donnent pas de leurs nouvelles depuis plusieurs années; une zélatrice du *Messenger* et ses abonnés; la paix dans une famille un jeune homme, C. D., absent depuis 7 ans; 4 personnes qui ont perdu la foi; 8 défunts; une communauté; un curé et ses paroissiens; les zélateurs et les zélatrices du *Messenger*; les bienfaiteurs et les bienfaitrices de l'Œuvre du pèlerinage; toutes les intentions déjà recommandées et qui n'ont pas encore été exaucées.

Abonnés défunts: Antoine Ouellet et Joséphine Thêberge décédés à St-Ulric; Mme Thêberge décédés à St-Ulric; Mme Paschal Gaudreau décédée à Hull au mois de février dernier.

Permis d'imprimer,

✠ JEAN, Ev. de St-G. Rimouski.

AVIS

AUX PÉLERINS DE STE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE.

Chemin de fer Intercanadien du Canada

Ligne directe entre l'Ouest et tous les Points sur le bas du St Laurent et la Baie des Chaleurs, Province de Québec, aussi le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Edouard, du Cap Breton de Terre-Neuve et de St Pierre.

Voie de la maille Canadienne et Européenne et des passagers.—Les passagers pour la Grande-Bretagne ou le continent, laissant Montréal le jeudi matin rejoignent le steamer de la maille le même soir à Rimouski.

Les expéditeurs remarqueront les facilités supérieures qui leur sont offertes pour le transport de toutes les marchandises pour les Provinces de l'Est et les grains pour les marchés Européens.

Toutes les places d'eau les plus populaires et les amusements de la pêche du Canada se trouvent sur cette ligne.

Des chaises buffet nouveaux et élégants sont sur tous les trains express entre Montréal, Halifax et St Jean N.-B.

On peut avoir des billets et tous les renseignements au sujet de cette voie soit pour le fret ou les taux des passagers en s'adressant aux agents des villes et des stations.

Le sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père, à environ deux milles de la station de St Anaclet et de la Pointe-au-Père, est un lieu de pèlerinage important. Il y a des taux spéciaux et des arrangements faits pour les pèlerinages organisés.

Bureau du chemin de fer }
Moncton, N.-B. }
Juillet 10 1887. }

D. POTTINGER.
Surintendant-
en-chef

ARRANGEMENT POUR LA SAISON D'ÉTÉ 1890.

Les trains de ce chemin partiront de la station de St Anaclet et Pointe-au-Père (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis et stations intermédiaires—Accom. : 13.15.

Express : 12.27.

“ Halifax “ “ —Accom. : 11.08.

Express : 14.52.

La route conduisant au sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père est maintenant un chemin de première classe.

HORAIRE DES OFFICES AU SANCTUAIRE.

Dimanches et fêtes d'obligation :—Grand'messe : 9½ hrs.
en hiver 9¼ hrs.

Vêpres et vénération de la relique de sainte Anne : 2 hrs.

Jours ouvriers :—Dernière messe ; en été 7½ hrs. en hiver 8 hrs.

Récitation des prières à sainte Anne, avec recommandations chaque jour, le matin après la dernière messe. (40 jours d'indulgence).

TARIF.

Offrande de cierges pour être brûlés devant la relique de saint Anne : 10 centins par cierge.

Lampe allumée devant la relique de sainte Anne : 50 centime pour une neuvaine : \$1.50 pour un mois ; \$15.00 pour une année. Cette lampe est à l'huile d'olive.

Honoraires des messes : Grand l'messe \$3.00. Messes-basses 50 cts. Acquittées dans le sanctuaire autant que faire se peut.

OBSERVATIONS.

Le sanctuaire est ouvert aux pèlerins tous les jours, depuis l'Angelus du matin jusqu'à l'Angelus du soir ; et on peut vénérer la relique de sainte Anne en tout temps pourvu qu'on en fasse la demande au chapelain.

Les recommandations envoyées par la poste ou autrement sont faites suivant le désir exprimé.

On est invité instamment à signaler par écrit les grâces obtenues par l'intercession de sainte Anne.

A VENDRE.

On peut se procurer au sanctuaire de Ste Anne de la Pointe au-Père, en s'adressant au curé du lieu, les objets de piété suivants :

1^o Croix en cuivre de 7 grandeurs, prix de 5 à 25 cts. pièce ou de 40 à \$2.00 la doz.

2^o Christs en nickel de 3 grandeurs, prix 30, 35 à 45 cts. pièce ou \$3.50, \$3.80, et \$5.00 la doz

3 Chapelets de 7 espèces, prix de 5 à 20 cts. pièce ou de 50 cts à \$1.50 la doz.

4^o Cœurs en vermeille de 4 grandeurs, prix 75 cts., 85 cts. \$1.00 et \$1 15 pièce.

5^o Bénitiers de 2 espèces, prix 20 et 25 cts pièce ou \$2.00 et \$2.50 la doz.

6^o Images de Ste Anne, prix de 2 à 15 cts. pièce ou de 20 cts. à \$1.50 la doz.

7^o Oratoires de Ste. Anne, prix 5 et 10 cts. ou 50 cts. et \$1.00 la doz.

8^o Médailles de Ste Anne, prix de 1 à 3 cts. ou de 10 à 30 cts. la doz.

9^o Médailles diamantines de Ste. Anne, prix 10, 15 et 20 cts. pièce, ou \$1.00, \$1.50 et \$2.00 la doz.

10^o Médillons de Ste Anne, prix 15, 20, 30 et 40 cts pièce, ou \$1.50, \$2.00, \$3.50 et \$4.50 la doz.

1^o Photographies de l'église et du presbytère de Ste. Anne de la Pointe-au-Père.

Extérieur et intérieur de l'église et du presbytère, 3 vues séparées.

No. 1 Grandeur de 4½ × 6½ pcs. 30 cts. pièces ou 75 cts. les 3 ou \$2.50 la doz.

No. 2 Grandeur de 2½ × 3½ pcs. 10 cts pièces ou 25 cts les 3, ou \$1.00 la doz.

Tous ces objets de piété ont été préparés à Paris, expressément pour notre sanctuaire, et ils sont tous à l'effigie du sanctuaire de

Ste Anne de la Pointe-au-Père

REÇU LE

3 JUL. 1975

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC